



Informations municipales



Suppression des autorisations de sortie de territoire

Depuis, le 01/01/2013, les jeunes citoyens français et européens résidant en France pourront circuler librement dès lors qu'ils seront titulaires de :

- Un passeport en cours de validité
Ou
- Une carte nationale d'identité en cours de validité

Nous vous conseillons d'anticiper le cas échéant la demande d'un titre pour vos enfants

(Cf Circulaire transfrontière des mineurs français)



Communiqué de LA POSTE - Période hivernale et intempéries

Voici le message transmis par les services de LA POSTE :

« Chaque année, nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.

- l'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration. »

LA POSTE



Révision des listes électorales - Avis aux Electeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

(info sur panneau affichage-mairie)



Inscription sur les Listes électorales

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2013** pour vous inscrire.

- Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture et munissez-vous :
 - D'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
 - D'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (exemple : facture de téléphone ou électricité, avis d'imposition...)
- Il est possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) ou (www.service-public.fr) à la rubrique « élections ».



Carte Nationale d'Identité et Passeport

N'attendez pas l'été !

Renouvelez dès maintenant, vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

- Adressez-vous à votre mairie pour la carte nationale d'identité.
- Adressez-vous aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport

Délai de traitement CNI en période estivale 2 mois sinon 1 mois min.

Pour les passeports, en période estivale 1 mois min sinon 15 jours.



Tarif de location salle polyvalente

- Location pour ½ journée 100 €
- Location pour 1 journée 200 €
- Location pour 2 journées 300 €

Demi-tarif applicable pour les résidents ainsi que pour les associations de la commune.

Caution de 600 € + attestation d'assurance obligatoire